

## VIII. 5) CHARLES GASPAR d'HUART

Né à Luxembourg le 4-11-1620, il était seigneur d'Autel, de Mensdorff, d'Hébrouval (de par sa femme), etc. Comme son père, il était député résidant à la Diète de Ratisbonne.

Homme fort aisé \*), Charles d'Huart fut sûrement sollicité plus d'une fois en tant que prêteur d'argent.

À la date des 2 et 20-7-1674, les échevins et bourgeois de Diekirch contractèrent auprès de lui un emprunt de 300 florins aux fins de payer la contribution à la ville de Thionville. Le remboursement se fit le 13-11-1680 ainsi qu'il résulte de la décharge donnée à la ville de Diekirch par le notaire Gilles (1 ter).

Apparenté à Marie-Marguerite Bosch, épouse de Claude Gennetaire — jusqu'en 1674 gouverneur d'Arlon et décédé en novembre 1681 à Luxembourg, en sa demeure de l'actuelle rue Genistre — Charles d'Huart assista à l'ouverture du testament de Gennetaire, en présence de la veuve de celui-ci, du colonel de Stassin et de L. P. Besch, épouse Stassin (2).

Charles Gaspar avait hérité de son père l'actuel n° 4 de la Grand-rue ainsi qu'une maison de la ruelle du Cul-de-Sac englobée plus tard dans la maison Merjal de la rue du Nord. Le 9-11-1669, il vendit la moitié de la première de ces maisons « item l'estable y joindante et la 1/2 de la grange joindant la maison de Maistre Steffen-Streff d'un costé et l'escurie du sieur eschévin Madart de l'autre » (3).

La ruelle du Cul-de-Sac dont nous venons de parler et qui reliait les maisons de la Grand-rue et celles de la rue du Nord, longeait une demi-douzaine d'étables et d'écuries et se trouvait à l'emplacement de la deuxième enceinte (4).

Sur la liste établie le 13-6-1684 sous le titre « Visite générale », figurent deux maisons appartenant « au seigneur de Huart » et situées rue de la Congrégation. L'une « embas » portait le n° 233 et était contiguë à l'immeuble de « M<sup>lle</sup> Kirsbaum » ; l'autre « proche des remparts » — le n° 236 — était occupée par le lieutenant-colonel de la Couronne et trois valets (5).

---

\*) Est-ce lui le d'Huart qui possédait des droits sur la seigneurie d'Arsdorf, droits que « les héritiers d'Huart » céderont vers 1718 aux époux Lutsch-Spielmann ? (1 bis).